



## *Des terres, pas d'hypers !*

### Les autorisations au titre de la loi sur l'eau

Selon l'article L211-1 du code de l'environnement la gestion de la ressource en eau doit assurer la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides. L'article L214-3 soumet à autorisation préfectorale les projets susceptibles de nuire au libre écoulement des eaux, de réduire la ressource en eau, d'accroître notablement le risque d'inondation, de porter gravement atteinte à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique, notamment aux peuplements piscicoles. Les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec les dispositions des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Par un arrêt du 16 décembre 2016 ( n°15LY03104 ) la CAA de Lyon a confirmé le jugement du TA de Grenoble annulant l'arrêté du préfet de l'Isère du 3 octobre 2014 qui avait accordé à la SNC Roybon Cottages ( porteuse d'un projet de Central Park ) une autorisation au titre de la loi sur l'eau (L214-3).

L'emprise du projet était de 202 ha, dont 76 ha de zones humides en forêt de Chambaran. Le promoteur prétendait compenser la disparition de ces zones humides sur des sites localisés en Savoie, Haute Savoie, Ain et Ardèche. Le SDAGE prévoyait une compensation en priorité sur le site impacté ou, en cas d'impossibilité, préférentiellement dans le même sous-bassin ou, à défaut, dans un sous-bassin adjacent. La CAA a considéré qu'eu égard à la localisation et à l'étendue des zones humides impactées le sous-bassin ou sous-bassin adjacent approprié ne pouvait être le bassin versant du Rhône dans son ensemble.

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do;jsessionid=3AB3B041C85A3444AD112FAC4DD8D078.tpdila09v\\_1?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000033656863&fastReqId=826682518&fastPos=203](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do;jsessionid=3AB3B041C85A3444AD112FAC4DD8D078.tpdila09v_1?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000033656863&fastReqId=826682518&fastPos=203)